

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA
SAVOIE

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 12
Pouvoirs : 01

Pour 12
Contre /
Abstention /

Date de convocation :
02/05/2022
Date d'affichage :
11/05/2022

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt deux,
Le neuf mai,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline COMBAZ, Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS,
Messieurs, Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :

Messieurs Thierry ARSAC (Pouvoir à B. RICHERMOZ) et Bernard PRAIZELIN

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2022/05/049 : Adhésion au groupement de commandes départemental du SDES pour l'achat d'électricité

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** le Code de la Commande publique et notamment ses articles L.2113-6 et suivants ;
- Vu** le Code de l'Energie et notamment son article L.331-1 et son article L.337-7, modifié par la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat ;
- Vu** la délibération du Bureau Syndical du SDES en date du 1^{er} mars 2022 approuvant l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, dont le SDES est coordonnateur ;
- Considérant** l'intérêt de la Commune de Peisey-Nancroix d'adhérer au groupement de commandes précité pour ses besoins propres en matière d'achat d'électricité et de services associés ;
- Vu** la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, laquelle est jointe en annexe ;

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire ;
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente et approuvée le 1^{er} mars 2022 par le bureau syndical du SDES ;
- **DECIDE** de l'adhésion de la Commune de Peisey-Nancroix au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution en lien avec la présente délibération ;
- **DECIDE** que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant. La participation financière de la Commune de Peisey-Nancroix est fixée et révisée conformément à l'article 8 de la convention constitutive du groupement ;
- **DONNE** mandat au Président du SDES pour qu'il puisse collecter les données de consommation de chaque point de livraison et pour qu'il signe et notifie les marchés conclus dans le cadre du groupement de commandes dont la Commune de Peisey-Nancroix sera membre ;

- **DECIDE** de l'abrogation au 31 décembre 2023 de la précédente convention constitutive du groupement de commandes approuvée le 10 février 2015 par le bureau syndical du SDES et le 13 avril 2015 par le Conseil Municipal.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme :

Le Maire,
Guillaume VILLIBORD

